



Ville de Carouge

## **VOTATION COMMUNALE DU 9 JUIN 2024**

Référendum communal contre la délibération du Conseil municipal de la commune de Carouge, du 21 novembre 2023, ouvrant un crédit de construction de 74'539'000 francs destiné à la réalisation d'un centre aquatique, sis route de Veyrier 53, sur la parcelle N°3507 de Carouge (DA 128A-2023R)

**TABLE DES MATIERES**

	<b>Pages</b>
<b>Texte soumis au vote (Délibération 128A-2023R)</b>	<b>3 - 6</b>
<b>Synthèse brève et neutre</b>	<b>7</b>
<b>Les explications des autorités communales</b>	<b>8 - 9</b>
<b>Les arguments du comité référendaire</b>	<b>10 - 11</b>
<b>Prises de position</b>	<b>12 - 13</b>
<b>Indications pour le vote</b>	<b>14 - 15</b>

<p style="text-align: center;"><b>LE TEXTE DE LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2023</b></p>
--

**Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 74'539'000.— TTC pour la réalisation d'un centre aquatique sis Route de Veyrier 53, parcelle n° 3507 à Carouge.**

Vu la votation par le Conseil municipal, dans sa séance du 21 janvier 2014, de la délibération DA 97-2013, pour l'ouverture d'un crédit d'étude de faisabilité et de programmation, d'un montant de CHF 104'000.— TTC ayant permis l'établissement du cahier de charges pour le lancement d'un concours d'architecture ;

vu la votation par le Conseil municipal, dans sa séance du 21 mai 2015, de la délibération DA 144-2015, pour l'organisation d'un concours SIA 142 à un degré en procédure sélective, d'un montant de CHF 590'000.— TTC prenant en compte les éléments constitutifs du dossier suivants :

- La vétusté des bâtiments existants de la piscine d'été
- Le manque de lignes d'eau et de bassins couverts homologués pour la compétition pour les nageurs sportifs
- Le sous-équipement en bassins couverts pour permettre l'apprentissage à tous les enfants de la natation dans le cadre scolaire à Carouge
- La nécessité d'accroître l'offre en matière d'activités et de loisirs pour l'ensemble des usagers, notamment les familles, les seniors, les juniors et la petite enfance
- L'obsolescence des locaux à disposition pour le personnel de la piscine

vu le résultat du concours ayant abouti à la désignation à l'unanimité du jury du projet PAPILLON, conçu par une équipe pluridisciplinaire menée par le bureau d'architecte carougeois Aeby-Perneger et présenté au public le 22 novembre 2018 ;

vu la votation par le Conseil municipal, dans sa séance du 23 janvier 2020, de la délibération DA 190-2019A, pour un crédit d'étude préliminaire permettant de préciser le cahier des charges et le coût cible du projet retenu pour un montant de CHF 272'000.— TTC ;

vu les résultats de cette étude préliminaire effectuée par les mandataires lauréats accompagnés de spécialistes ayant permis au Conseil municipal de retenir une variante de projet estimée, avec une marge de précision de  $\pm 15\%$ , à CHF 58'350'000.— TTC pour en développer l'étude ;

vu ensuite la votation par le Conseil municipal dans sa séance du 23 septembre 2021, de la délibération DA 045-2021 pour un crédit d'étude pour la réalisation d'un centre aquatique d'un montant de CHF 6'234'000.— TTC ;

vu l'étude réalisée par les mandataires entre janvier 2022 et mai 2023 ayant permis de déposer une requête en autorisation de construire le 5 avril 2023 pour la construction du centre aquatique ;

vu la présentation intermédiaire du projet et des coûts ayant amené le Conseil municipal à renoncer à la transformation du bassin olympique en bassin nordique en séance de commission TCR du 17 janvier 2023 ;

considérant l'augmentation générale du coût des matières premières, conséquence des crises sanitaires et géopolitiques récentes dont découle un contexte inflationniste, induisant une augmentation globale des coûts de construction ;

vu les plans et les études techniques des mandataires aboutissant à une proposition de centre aquatique comprenant :

- La construction du clos couvert abritant 4 bassins (sportif, activités, loisir et pataugeoires), les services et l'administration de la piscine
- Le réaménagement / rénovation de l'accueil et des vestiaires d'été, ainsi que du restaurant
- La rénovation du parc

vu les échanges réguliers avec les différents partenaires externes et l'adhésion du Club de natation Carouge Natation (CANA) au projet qui leur permettra de disposer d'une infrastructure répondant à leurs besoins en termes de compétitions, d'entraînements et d'enseignement ;

vu la possibilité d'agrandir la piscine existante par un clos couvert permettant la réalisation d'une surface de bâtiment de 3'720 m<sup>2</sup> au sol représentant également une augmentation de la surface du parc arboré de la piscine :

- Surface du parc avant travaux : 16'970 m<sup>2</sup>
- Surface du parc après travaux : 17'440 m<sup>2</sup>

vu la possibilité de planter 90 arbres dans le parc, dont 10 sujets majeurs, et 30 arbres aux abords de la piscine et contribuer ainsi significativement à l'effort de reconstitution d'une canopée visant 30% du territoire urbain selon les objectifs fixés par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) ;

vu le devis général établi par le bureau d'architecte mandataire Aeby-Perneger ;

considérant la nécessité de disposer du crédit de réalisation pour financer la phase de prestations de pré-exécution et l'intérêt de poursuivre la mise au point des détails d'exécution, notamment pour les lots techniques, avant de lancer les appels d'offres avec des descriptifs très complets et coordonnés qui minimiseront les plus-values liées aux imprévus et autres demandes de modifications ultérieures ;

vu le planning intentionnel des travaux qui prévoit un démarrage du chantier en juin 2024 pour permettre de réaliser les terrassements et les radiers durant la période de basses eaux de l'Arve, conformément aux prérogatives définies par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour la protection des eaux souterraines ;

vu la nécessité de mettre en fonction le centre aquatique de la Fontenette avant d'entreprendre la rénovation de l'unique bassin couvert de Carouge à l'école des Pervenches pour permettre le maintien de l'offre d'activités de natation à l'année ;

vu l'obligation légale de mettre en conformité la chaufferie existante vieillissante du centre sportif qui alimente le stade, le boulodrome et la piscine avec les directives de la loi OPAIR qui régit les rejets de fumées ;

considérant d'autre part, l'obligation établie par l'Office cantonal de l'énergie (OCEN) de chauffer la piscine avec 80% d'énergie renouvelable et la possibilité de se raccorder au futur réseau de chauffage à distance (CAD) des Services industriels de Genève (SIG) pour y parvenir ;

vu la proposition financière des SIG du 13 juillet 2023 pour la fourniture annuelle d'énergie de chauffage via le CAD, soit :

- CHF 317'000.-/ an, en phase transitoire (2026-2028 : système thermique gaz),
- CHF 275'000.-/ an, en phase définitive (à partir de 2028 : système thermique renouvelable à 80%)

considérant les avantages d'une offre d'abonnement pour la fourniture d'énergie qui inclut le report chez SIG de la responsabilité, de l'entretien et les mises en conformité des installations de chauffage ;

vu l'opportunité de bénéficier d'un financement de CHF 1'413'000.- des SIG pour construire, en lieu et place d'une chaufferie traditionnelle, une chaufferie d'appoint et de secours pour le réseau CAD qui alimentera le centre aquatique, le stade et le boulodrome, soit une participation de 50% du coût de construction du local de la chaufferie et des honoraires des mandataires (hors équipements techniques entièrement à charge des SIG) ;

vu la récapitulation générale ;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la Loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

## **D É C I D E**

par 21 oui et 5 non et 4 abstentions

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de CHF 74'539'000.— TTC pour la réalisation d'un centre aquatique sis route de Veyrier 53, parcelle N° 3507 à Carouge dont
  - CHF 150'000.— TTC pour une étude complémentaire en vue de chiffrer la faisabilité, ainsi que le coût, des aménagements provisoires légers nécessaires (cabines en containers et WC chimiques) afin de garder une partie des infrastructures actuelles ouvertes durant la seconde et la troisième année du chantier ;
  - d'intégrer à hauteur de CHF 846'000.— TTC les options prévoyant l'optimisation de la consommation énergétique estivale par une couverture thermique.
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette de CHF 74'539'000.— TTC au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027 sous la rubrique 34.33.
4. D'autoriser le conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 74'539'000.— afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Date du dépôt : Carouge, le 5 septembre 2023 /GJ/PW/y

**Les citoyennes et citoyens qui approuvent cette délibération  
doivent voter OUI ,  
celles et ceux qui la rejettent doivent voter NON.**

## BRÈVE SYNTHÈSE

### 1. Historique et objet du vote

Les installations aquatiques de la Ville de Carouge, de la Fontenette et des Pervenches ne répondent plus aux besoins de la population d'une commune de 23'000 habitantes et habitants ni aux nouvelles pratiques sportives et de loisir. De ce constat, le projet d'un nouveau centre aquatique est né il y a une dizaine d'années.

En 2018, la Ville a lancé un concours d'architecture. Le jury a retenu à l'unanimité le projet Papillon des architectes carougeois Aeby Perneger & Associés.

Sur cette base, le Conseil municipal a voté le 21 novembre 2023 le crédit de construction final qui s'élève à 73,5 millions de francs auxquels s'ajoutent 996'000 francs à la suite de deux amendements du Conseil municipal.

Un référendum demandant que le coût du projet ne soit pas uniquement à la charge de la Commune a abouti. Le crédit de construction est donc soumis au vote.

### 2. Présentation du projet du nouveau centre aquatique

Le projet consiste en une extension de l'infrastructure existante à la Fontenette. Il prévoit trois bassins intérieurs ouverts toute l'année à tous les publics :

- **Un bassin sport et apprentissage**, 25 m + 8 m (fond mobile) et gradins, pour la nage, pour l'apprentissage et pour les compétitions
- **Un bassin d'animation**, 120 m<sup>2</sup>, pour toutes les activités d'aquafitness/bike/gym et pour les bébés nageurs
- **Un bassin de loisirs et ludique**, 182 m<sup>2</sup>, banquettes, jets, jeux d'eau, pour les familles, les enfants et toutes les personnes qui veulent se divertir.

À la réalisation du centre s'ajoute l'amélioration de l'infrastructure existante, avec :

- **Une couverture thermique** du bassin de 50 m prolongeant la saison estivale
- **Un parc** avec ombrage et jeux d'enfants
- **Une buvette-restaurant** accessible toute l'année

Le projet répond aux normes environnementales pour une empreinte réduite, avec :

- Une production de **40% des besoins en énergie** sur le site (solaire, récupération des eaux usées)
- Un bâtiment à **très haute performance énergétique**
- Un raccordement au **chauffage à distance**
- **L'utilisation de la nappe phréatique** pour le remplissage des bassins
- **L'agrandissement du parc** de la piscine

### 3. Conséquences du référendum

**Le crédit de construction est accepté** : les travaux débutent en juin 2025 pour une durée de trois ans et une ouverture du centre aquatique au printemps 2028.

**Le crédit de construction est refusé** : un nouveau projet doit être repensé depuis le départ, puis soumis aux processus de validation démocratiques. La réalisation est reportée de plusieurs années. Les infrastructures actuelles, Fontenette et Pervenches, voient également le calendrier de leur rénovation différé.

## LES EXPLICATIONS DES AUTORITÉS COMMUNALES

### Pourquoi ce projet ?

Les installations aquatiques de la Ville de Carouge, soit la piscine d'été de la Fontenette et celle des Pervenches, ne répondent plus aux besoins de la population d'une commune de plus de 23'000 habitants et habitantes, appelée à se développer de manière significative ces prochaines années. Ces infrastructures doivent s'élargir pour répondre aux pratiques de la natation et également aux besoins nouveaux des cours scolaires pour tous les enfants, des sportifs et de leurs divers clubs, du grand public.

### Historique du projet

C'est de ce double constat que le projet d'un nouveau centre aquatique se développe depuis une dizaine d'années déjà. Le Conseil municipal a été régulièrement et étroitement associé tout au long des études, notamment en votant le concours d'architecture, un crédit pour une pré-étude puis pour l'étude, mais également en discutant en commission certaines options selon les variantes proposées et en y ajoutant des propositions.

Ainsi, le Conseil municipal a préavisé l'abandon du fitness, du wellness, du bassin nordique ou du bassin provisoire durant la durée des travaux. Le projet s'est enrichi de l'avis de spécialistes et des expériences d'autres piscines. Les clubs ont été associés, afin d'intégrer au mieux les besoins et attentes des divers types de publics, tout en tenant compte de l'impossibilité d'exploiter un bassin olympique extérieur toute l'année.

### Une réponse attendue aux besoins divers d'une population en augmentation

Le projet prend en compte, au mieux, toutes les catégories de la population, comme les familles, les jeunes, les aînés, les écoles pour que tout le monde puisse disposer d'un créneau, les nageuses et nageurs occasionnels ou réguliers, les membres des clubs ainsi que les adeptes du water-polo. Outre les bassins extérieurs qui sont maintenus avec une exploitation étendue en début et fin de saison grâce à une couverture thermique mobile sur le bassin de 50 m, le projet permet la création :

- **d'une halle sportive** avec une piscine de 33 m, pour la pratique réglementaire du water-polo, avec une séparation rétractable et un fond mobile pour l'apprentissage de la natation. Les deux parties du bassin pourront être occupées en même temps. Cette halle pourra aussi accueillir du public lors de compétitions de natation ou de water-polo avec une tribune de près de 250 places ;
- **d'une halle d'activités** qui, grâce à son fond mobile, permettra la pratique de la gymnastique aquatique sous toutes ses formes, l'apprentissage de la natation, des bébés nageurs aux adultes. Elle permettra à toutes les classes carougeoises de disposer des cours de natation requis par le programme scolaire ;
- **d'une halle de loisirs** avec plusieurs bassins destinés aux familles et jeunes enfants avec des aménagements pour les personnes non nageuses (pataugeoires, bancs, une banquette à bulles) ;
- **d'une exploitation prolongée du bassin extérieur de 50 m** (entre 5 et 6 mois) ;
- **d'installations** (accueil, vestiaires, accès PMR) neuves, fonctionnelles et adaptées ;



- **d'un restaurant** ouvert au public indépendamment de la piscine.  
Par ailleurs, est assurée **la préservation du parc** dont l'arborisation sera développée pour créer des ombrages.

### **Les atouts du projet dans un espace très contraint**

La réalisation du projet sur le site de la Fontenette tient compte des contraintes liées à sa situation géographique tout en déployant les atouts suivants :

- Réponse aux besoins actuels et futurs des divers publics (*voir ci-dessus*).
- Activités dans des halles exploitées indépendamment, ce qui limite les charges.
- Conservation de la piscine extérieure (avec extension de la saison) et de certains vestiaires, ce qui limite les travaux dans leur durée et leur impact.
- Usage de la lumière naturelle et optimisation des performances énergétiques.
- Préservation du parc actuel dont l'arborisation sera développée pour plus d'ombrages.
- Insertion dans le quartier et ouverture du restaurant au public extérieur à la piscine.
- Limitation de la durée d'interruption de l'exploitation.

### **Le financement et les coûts**

Le financement du projet revient à la seule Ville de Carouge, puisque le secteur privé ne s'est pas engagé sur une telle activité jugée non rentable, la Confédération et le Canton ne subventionnent pas les installations aquatiques publiques, les conditions pour un financement par le Fonds intercommunal (FI) ne sont pas remplies. Enfin, les communes voisines sollicitées ont toutes décliné l'invitation à participer, invoquant leur investissement sur leurs propres installations.

### **Pas d'alternative ou de solution moins chère**

Aucun autre site ne permettrait l'accueil de telles installations sur le territoire de la commune de Carouge. Il faut donc faire avec les contraintes du lieu. Par ailleurs, comme le financement de ces travaux revient à la seule Ville de Carouge, un refus de ce crédit différerait de plusieurs années les travaux, alors que les besoins de la population ne sont pas remplis par les infrastructures actuelles. Ainsi, en cas de refus du présent crédit, un nouveau projet devrait être élaboré (concours, études, crédits) depuis le départ, retardant d'autant la mise à disposition de cette infrastructure sportive nécessaire aux divers publics de notre commune.

**Les autorités communales vous invitent à suivre l'avis de la majorité du Conseil municipal exprimée (21 oui, 5 non et 4 abstentions) et du Conseil administratif unanime.  
Votez OUI au projet de réalisation du centre aquatique.**

## LES ARGUMENTS DU COMITÉ RÉFÉRENDIAIRE

Le comité référendaire recommande à la population carougeoise de voter NON à la délibération du Conseil municipal de la Commune de Carouge, du 21 novembre 2023, ouvrant un crédit de 74'539'000 francs destiné à la réalisation d'un centre aquatique, sis route de Veyrier 53, sur la parcelle N° 3507 de Carouge (DA 128A-2023 R). Cela bloquera la dépense astronomique de 75 millions votée par le Conseil municipal pour le projet du centre aquatique de Carouge. Cela évitera également une hausse d'impôts aux Carougeois, d'autant plus que 1,1 million supplémentaire devra être dépensé chaque année pour le fonctionnement du centre aquatique.

Le comité référendaire ne s'oppose pas à la construction d'un nouveau centre aquatique, mais demande un coût de financement raisonnable pour les Carougeois.

### **Financement et impôts**

La dépense pour ce projet est beaucoup trop élevée et exclusivement à la charge des Carougeois alors que toutes les communes adjacentes et la France avoisinante pourront en bénéficier sans aucune participation. Cette dépense représente plus de la moitié du budget annuel de la Commune. Il n'est prévu aucun soutien financier de quiconque. Pourquoi Carouge est-elle la seule commune à ne pas trouver de financements pour ses projets d'envergure ? Ce financement induira inévitablement une hausse des impôts communaux.

### **Projet pas en adéquation avec les besoins des Carougeois :**

Ce projet est mal ficelé. Il manque un bassin de 50 m et le concept de bassin modulaire pour augmenter la taille de la piscine de 25 m à 33 m n'est pas au bénéfice des nageurs. Effectivement, il ne permettra pas de compétitions nationales ou internationales du fait de sa taille réduite.

### **Un projet plus abouti est nécessaire**

Un contre-projet devra être discuté si le peuple rejette la délibération. Le projet actuel ne répond pas de manière satisfaisante aux besoins, une consultation de l'ensemble de la population est nécessaire.



<p style="text-align: center;"><b>PRISES DE POSITION DES PARTIS POLITIQUES, AUTRES ASSOCIATIONS OU GROUPEMENTS</b></p>
--

**Acceptez-vous la délibération du Conseil municipal de la commune de Carouge, du 21 novembre 2023, ouvrant un crédit de construction de 74'539'000 francs destiné à la réalisation d'un centre aquatique, sis route de Veyrier 53, sur la parcelle N°3507 de Carouge (DA 128A-2023R) ?**

---

<b>PLR Carouge</b>	<b>NON</b>
--------------------	------------

---

<b>Les Vert.e.s Carouge</b>	<b>OUI</b>
-----------------------------	------------

---

<b>LES SOCIALISTES CAROUGELOIS.E.S</b>	<b>OUI</b>
--	------------

---

<b>UDC</b>	<b>NON</b>
------------	------------

---

<b>LE CENTRE - VERT'LIBERAUX</b>	<b>OUI</b>
----------------------------------	------------

---

<b>DES AÎNE.ES DE CAROUGE</b>	<b>OUI</b>
-------------------------------	------------

---

## Suite des prises de position

---

**DES CAROUGEISES ET DES CAROUGEIS POUR LA PISCINE** **OUI**

---

**Des familles pour la piscine** **OUI**

---

**Des sportives et des sportifs de Carouge** **OUI**

---

**Ensemble à Gauche - solidaritéS · DAL · Parti du Travail** **OUI**

---

**MCG - Mouvement Citoyens Genevois** **OUI**

---

**Non à un Projet démesuré à la charge seulement des citoyens carougeois!!! NON**  
**Sans Installations d'un Bassin de 50 Mètres Pour le Public.**

---

**Une piscine pour les écoles** **OUI**

---

## À votre service

Votre enveloppe blanche de transmission doit contenir :

### **Pour les Suisses résidents**

- 1 carte de vote
- 1 enveloppe de vote bleue au format C5
- 1 bulletin de vote avec 9 questions
- 1 brochure explicative pour les sujets fédéraux
- 1 brochure explicative pour les sujets cantonaux
- la présente brochure explicative

### **Pour les étrangers résidents**

- 1 carte de vote
- 1 enveloppe de vote rose au format C5
- 1 bulletin de vote avec 1 question
- la présente brochure explicative

Si votre matériel de vote n'est pas complet ou si vous avez perdu ou détruit votre carte de vote, il faut appeler le service des votations et élections qui vous renseignera volontiers sur la manière de procéder.

---

Tél. 022 546 52 00

du mardi 21 mai 2024 au vendredi 7 juin 2024,

le samedi 8 juin 2024 de 8h00 à 12h00

et

le dimanche 9 juin 2024  
de 10h00 à 12h00

---

## Où et quand voter?

### 1. VOTE PAR CORRESPONDANCE

Les électrices et électeurs qui désirent exercer leur droit de vote par correspondance peuvent le faire dès réception du matériel de vote.

Les votes par correspondance doivent parvenir au Service des votations et élections au plus tard le samedi 8 juin 2024 à 12h00.

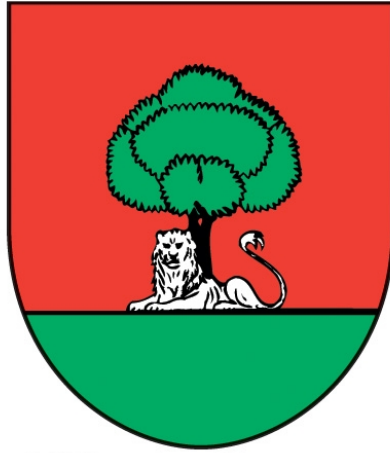
Pour garantir l'acheminement postal dans le délai prescrit, il vous est recommandé d'expédier votre enveloppe de vote au plus tard le jeudi 6 juin 2024 (attention à l'heure de levée du courrier !).

Vous pouvez également déposer votre enveloppe de vote directement dans la boîte aux lettres du service des votations et élections (rue des Mouettes 13) jusqu'au samedi 8 juin 2024 à 12h00.

### 2. DANS VOTRE LOCAL DE VOTE DONT L'ADRESSE FIGURE SUR VOTRE CARTE DE VOTE

Les électrices et électeurs qui se présentent pour voter le dimanche 9 juin 2024 de 10h00 à 12h00 doivent se munir :

- de leur carte de vote;
  - d'une pièce d'identité;
  - du matériel de vote.
-



Ville de Carouge